

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} décembre 2020

Délibération n°52 - 2020 relative à la liste des créances admises en non-valeur

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193 3°,

Article premier :

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve l'admission en non-valeur du solde de la facture n°200002332 émise à l'encontre d'un ancien agent de l'URCA pour un montant total de 8 651.05 euros

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	/	Abstentions	/
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président


Guillaume Gellé


Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07/12/2020

Document mis en ligne le : 07/12/2020